



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E88627

VALABLE JUSQU'AU 22/11/2026

ÉDITÉ LE

05/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/05/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC POITIERS 2005B00294

Siret : 482 443 603 00030

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 5423332

Assurance Responsabilité Travaux :

ERGO 24045300715

Assurance Responsabilité Civile :

ERGO 24045300715

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : LTDO

8 RUE RICHAUMOINE
86170 NEUVILLE-DE-POITOU

Téléphone : 05 49 51 53 14

Portable : 06 70 49 60 06

Site Internet : www.ltdo.fr

E-mail : contact@ltdo.fr

Responsabilité légale :

COPLLOT XAVIER CO-GÉRANT / FRITZ ROMAIN CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 34

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	07/11/2023
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	21/01/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	13/09/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	11/12/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	30/05/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	11/12/2025
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	21/01/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



05/10/2025 13:38

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.